

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12811**

Intitulé

Technicien en pharmacie et cosmétique industrielles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe I.M.T. - Groupe des métiers et des technologies des produits de santé	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

222s Transformations chimiques et apparentées (production)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien en Pharmacie et Cosmétique Industrielles conduit une ou plusieurs activités de fabrication et de conditionnement d'un produit de santé (des Industries pharmaceutique et cosmétique) dans le respect des bonnes pratiques de fabrication, des règles d'hygiène et de sécurité, des procédures et des délais, tout en garantissant la qualité du produit obtenu.

La formation TPCI prépare au métier de Technicien de Production dont les appellations peuvent être :

- Technicien de fabrication ou Préparateur Formes Sèches
- Technicien de fabrication ou Préparateur Formes Liquides / Pâteuses
- Technicien de fabrication ou Préparateur Formes injectables
- Conducteur de ligne de conditionnement

Les métiers de la fabrication et du conditionnement sont des métiers techniques qui se situent dans un environnement qualité rigoureux. Tout en respectant les règles qualité, ils requièrent des compétences dans les domaines techniques et galéniques, ainsi que des qualités d'organisation, de rigueur et d'attention.

Ces métiers s'exercent en zone d'atmosphère contrôlée sur des installations automatisées et informatisées.

L'activité nécessite une attention constante, une rapidité d'intervention et l'application rigoureuse des règles et procédures.

L'organisation du travail se déroule en semi-continu (2x8) ou en continu (3x8 ou 5x8)

Les titulaires du titre sont capables de :

1- Préparer ses activités de production

Vérifier la conformité des locaux et des équipements : statut, propreté et sécurité.

Vérifier la quantité, la conformité et la disponibilité des matières premières, des articles de conditionnement et du matériel associé.

Préparer les éléments nécessaires à la production (matières premières, articles de conditionnement, matériel associé,...)

2- Réaliser des activités de production

Conduire un ou plusieurs équipements de fabrication : démarrer, paramétrer, surveiller et arrêter

Conduire une ligne de conditionnement : démarrer, paramétrer, surveiller et arrêter

Réaliser les opérations de vide de ligne et de nettoyage en fin de production, en appliquant les BPF et les procédures.

Organiser les flux (matières, articles de conditionnement, produits, matériel)

Réaliser les contrôles au démarrage, en cours et en fin de production

3- Réaliser des interventions techniques sur les équipements

Vérifier et maintenir le bon état de fonctionnement des équipements (maintenance de premier niveau)

Détecter les dysfonctionnements techniques des équipements, établir un premier diagnostic, effectuer des réglages simples en cas d'incidents et alerter

Réaliser des changements de format

4- Respecter les exigences du système qualité/HSE dans la mise en œuvre de ses activités

Renseigner les documents de production en respectant les bonnes pratiques documentaires

Appliquer les moyens de lutte contre les contaminations : respecter des règles d'hygiène et d'habillement, adopter un comportement adapté à l'environnement

Participer à la gestion des non-conformités qualité

Participer à des essais de qualification d'équipement et de validation de procédés

5- Contribuer à l'amélioration de la performance

Renseigner et suivre les indicateurs de performance : qualité, sécurité, productivité

Participer à la mise en œuvre d'actions d'amélioration continue en utilisant les outils de la performance industrielle

Participer à la rédaction et à l'amélioration des procédures et des modes opératoires

Former les collaborateurs

Communiquer avec ses collaborateurs et les autres services : relation client-fournisseur interne.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien en pharmacie et cosmétique industrielles occupe un emploi en production au sein de laboratoires de l'industrie pharmaceutique, cosmétologique, vétérinaire ou agro-alimentaire.

Type d'emplois accessibles :

- Technicien de fabrication ou Préparateur Formes Sèches
- Technicien de fabrication ou Préparateur Formes Liquides / Pâteuses
- Technicien de fabrication ou Préparateur Formes injectables
- Conducteur de ligne de conditionnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

Réglementation d'activités :

Toute personne travaillant en industries pharmaceutique et cosmétique doit bénéficier d'une formation aux Bonnes Pratiques de Fabrication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 9 composantes :

- 1 - Mobiliser ses connaissances dans son activité professionnelle dans les industries de santé et de beauté.
- 2 - Réaliser des intervention techniques sur les équipements
- 3 - Réaliser une opération de pesée
- 4 - Réaliser la fabrication des formes sèches
- 5- Réaliser la fabrication des formes liquides et des formes pâteuses
- 6 - Réaliser le conditionnement primaire et extérieur
- 7 - Respecter les exigences du système qualité
- 8 - Contribuer à l'amélioration de la performance
- 9 - Intégration - Bilan et Atelier.

Dans le cadre d'une certification après une formation, l'évaluation des connaissances acquises de chaque unité de valeur de la certification est réalisée par contrôle continu, selon des critères d'évaluations établis, sous forme d'évaluations théoriques et pratiques. L'évaluation du mémoire et de la soutenance est réalisée à la fin du cursus selon des critères d'évaluations établis par le Groupe IMT.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : Directeur Général du Groupe IMT (autorité délivrant la certification) ou son représentant Membres extérieurs à l'organisme et à l'action de formation : 2 à 4 représentants des industries pharmaceutiques et cosmétiques Membres de l'organisme de formation : 1 représentant des formateurs Les membres du jury extérieurs à l'organisme de formation sont représentés par 50% de représentants des salariés et 50% des représentants des employeurs, en respectant, dans la mesure du possible la parité homme-femme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien en pharmacie et cosmétique industrielles" avec effet au 10 août 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien en pharmacie et cosmétique industrielle" avec effet au 15 mars 2010, jusqu'au 10 août 2016. Organisme délivrant la certification : Groupe IMT

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : à compter du 1er août 2000, le titre est délivré par le Groupe Institut des métiers et des technologies des produits de santé.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 9 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation pour un an à compter de la date de publication au JO.

Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : titre initialement homologué au nom de l'école de l'institut du médicament de Tours.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

130 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

contact@groupe-imt.com

<http://www.groupe-imt.com>

Lieu(x) de certification :

Groupe IMT

38-40 avenue Marcel Dassault

BP 600

37206 Tours Cedex 3

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Ce titre était initialement homologué au nom de l'école de l'institut du médicament de Tours (arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991)

Certification précédente : [Technicien en pharmacie industrielle](#)